



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La stratégie de la France dans ***l'Indopacifique***

Synthèse

L'Indopacifique, espace de polarisation des tensions et des grands enjeux mondiaux

La stratégie française dans l'Indopacifique vise au maintien d'un espace ouvert et inclusif, libéré de toute forme de coercition et fondé sur le multilatéralisme et le respect du droit international.

L'Indopacifique est le théâtre de profondes évolutions stratégiques. La montée en puissance et les revendications territoriales de la Chine ainsi que la compétition mondiale engagée avec les États-Unis, fragilisent les équilibres dans la région. Le contexte est marqué également par les menaces transnationales, les crises de prolifération et les conséquences sécuritaires de plus en plus évidentes du changement climatique. Alors que les océans se trouvent au cœur des tensions, la sécurisation des voies maritimes et la liberté de navigation restent des enjeux majeurs. La France souhaite préserver un ordre international fondé sur le respect du droit, approche qu'elle partage avec ses principaux partenaires.

D'un point de vue économique, l'Indopacifique est depuis deux décennies le nouveau moteur de la croissance mondiale. La zone est caractérisée par une importante intégration régionale, et son dynamisme économique s'appuie sur des classes moyennes mobiles, connectées et de plus en plus citadines. Ces marchés présentent de fortes opportunités pour

les entreprises françaises. Les besoins de financement de la zone en matière d'infrastructures sont considérables. La concentration des investissements dans le secteur numérique et les politiques volontaristes des États en faveur de la recherche font également de l'Indopacifique un espace à la pointe de l'innovation.

L'Indopacifique se trouve en même temps au cœur des grands défis globaux. C'est l'une des régions du monde les plus directement affectées par les enjeux environnementaux et par le dérèglement climatique. Elle abrite les réserves de biodiversité les plus riches et les plus fragiles de la planète. Un certain nombre de pays comptant parmi les plus gros émetteurs côtoient dans cette zone les États les plus vulnérables aux phénomènes climatiques extrêmes. Les besoins en matière de santé sont également en augmentation, et la lutte contre les maladies infectieuses est un défi majeur.

Enfin, dans le cadre de son engagement pour le respect du droit, la France s'attache à la protection des droits humains dans la zone indopacifique. •

La France et l'Indopacifique, présence et influence

Avec ses départements et collectivités d'outre-mer, la France est une nation à part entière de l'Indopacifique. Représentant une population de 1,65 million d'habitants, ces territoires confèrent à la France la seconde zone économique exclusive (ZEE) mondiale (10,2 millions de km²). La protection de ses ressortissants et de ses espaces souverains est une des principales missions de la stratégie de sécurité et de défense de la France dans l'Indopacifique. Le rôle des territoires français est essentiel dans la coopération régionale en raison de leur position stratégique, de l'importance de leur domaine maritime et des ressources qu'il contient, de leur rôle dans la transition écologique, et de l'existence d'un réseau très étendu d'opérateurs et de centres de recherche.

Le réseau de l'État français dans l'Indopacifique est dense, avec une présence diplomatique et consulaire dans 39 États. Les opérateurs de l'État, y compris les organismes de recherche, sont également très présents. La France maintient par ailleurs un dispositif militaire permanent en Indopacifique. Ces forces prépositionnées ont une place centrale dans la mise en œuvre des coopérations avec les pays partenaires et jouent également un rôle de premier plan en matière d'évacuation des ressortissants

français et d'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Par ailleurs, le déploiement régulier de bâtiments et d'aéronefs depuis la métropole offre des opportunités d'interactions avec les principaux partenaires, en particulier l'Inde, l'Australie, le Japon et les États-Unis.

Les échanges avec l'Indopacifique représentent plus du tiers du commerce français de biens hors UE, et ils ont progressé de 49 % en dix ans. Les instruments français de soutien à l'export et d'aide au développement sont mobilisés pour répondre aux besoins. L'encours total du groupe Agence française de développement (AFD) dans les pays de l'Indopacifique s'élevait à plus de 9 milliards d'euros en 2020, tous secteurs confondus. En matière d'assurance-crédit, l'Indopacifique (hors Chine) représentait un encours de près de 13 milliards d'euros. L'Indopacifique a par ailleurs capté un cinquième du total mondial des prêts consentis par le Trésor de 2010 à 2020.

Enfin, l'Indopacifique est une zone essentielle pour le développement des établissements d'enseignement français, la mobilité étudiante et les coopérations de recherche et d'innovation. Les 95 établissements d'enseignement français de la zone Indopacifique scolarisent 53 000 élèves et attirent toujours plus d'élèves étrangers. Les étudiants

d'Asie-Océanie représentent 45 % de la mobilité étudiante mondiale, et la France en accueille 50 000. En matière de recherche, dans un environnement très concurrentiel, la France dispose d'un réseau d'organismes de recherche implantés dans toute la zone, qui ont noué des partenariats solides et disposent d'une expertise reconnue. ●

Les partenariats de la France dans l'Indopacifique

Les actions de la France dans l'Indopacifique s'appuient sur les grands partenariats qu'elle a développés avec les pays affinitaires de la zone, ainsi qu'avec l'ASEAN, sur la base d'une vision partagée des enjeux et des réponses à apporter.

Avec l'Inde, le renforcement des grands axes du partenariat stratégique est allé de pair avec une progression rapide de la coopération bilatérale dans l'Indopacifique, notamment en matière de sûreté maritime, d'énergies renouvelables et de lutte contre la pollution des océans. Au sein des organisations régionales de l'océan Indien, comme Indian Ocean Rim Association (IORA) ou la Commission de l'océan Indien (COI), les deux pays se concertent pour mener des actions communes.

Avec l'Australie, le partenariat stratégique s'appuie sur une coopération de sécurité et de défense très dense. Alors que l'Australie entretient des liens étroits avec les collectivités françaises du Pacifique, les actions communes se sont renforcées dans la région (lutte contre la pêche illégale, renforcement de la réponse aux catastrophes naturelles et protection de l'environnement). Les coopérations se sont récemment étendues à l'océan Indien.

La France a également établi avec l'Inde et l'Australie un trilogue qui couvre trois

domaines privilégiés d'actions communes : la sécurité maritime, la gestion des ressources marines, l'environnement et l'approfondissement de la coopération au sein des organisations multilatérales.

Avec le Japon, la France a développé un partenariat d'exception, qui se décline spécifiquement dans l'Indopacifique, avec quatre priorités identifiées : la sécurité maritime ; le climat, l'environnement et la biodiversité ; les infrastructures de qualité ; la santé. Cette feuille de route se traduit en particulier par des exercices militaires conjoints et des projets communs entre les agences de développement française et japonaise, notamment en faveur du renforcement des infrastructures ou de l'adaptation au changement climatique.

Compte tenu de la place centrale qu'occupe **l'ASEAN** dans l'espace Indopacifique, l'intensification des relations avec l'Association et ses pays membres est une des priorités de la stratégie française. Alors que la France a obtenu en septembre 2020 le statut de partenaire de développement de l'ASEAN, la coopération se renforce dans de nombreux domaines du développement durable, dont celui des biens publics mondiaux. L'action de l'AFD en Asie du Sud-Est est significative, avec 170 projets conduits dans la région pendant la période 2015-2020, pour un engagement total de 3,7 milliards d'euros.

La coopération avec l'ASEAN met en valeur l'implantation des opérateurs et centres de recherche français en Asie du Sud-Est. La France a noué par ailleurs des coopérations de défense approfondies avec ses partenaires de l'ASEAN.

Dans le Pacifique, la France a renforcé son engagement pour répondre aux défis qui se posent dans cette région. À cet effet, le mandat de l'AFD a été élargi afin qu'elle puisse développer son action. Les forces armées françaises sont régulièrement mobilisées pour des opérations de surveillance maritime, ou pour les secours aux populations victimes de catastrophes naturelles, à travers le mécanisme FRANZ. La France contribue également de manière substantielle à l'architecture régionale de sécurité. Enfin, la France et ses territoires sont actifs au sein des organisations régionales (Forum des îles du Pacifique, Commission du Pacifique, Programme régional océanien pour l'environnement).

Dans l'océan Indien, la France a développé une empreinte économique diversifiée. Les forces prépositionnées assurent des missions d'assistance aux populations et contribuent à des actions de formation au bénéfice des pays voisins. La France assure en 2021-2022 la présidence de la COI et veille dans ce cadre à favoriser les synergies avec l'ORA, organisation qu'elle a rejointe en décembre 2020. La présidence de la COI

s'attachera à développer des coopérations régionales dans le domaine de la sécurité maritime, de l'environnement, de l'économie, de la mobilité étudiante et de la réponse aux catastrophes naturelles. •

Les objectifs et les actions de la France dans l'Indopacifique

La mise en œuvre de la stratégie Indopacifique se traduit par des actions concrètes et diversifiées menées dans quatre grands domaines ou « piliers » : sécurité et défense ; économie, connectivité, recherche et innovation ; multilatéralisme et règle de droit ; changement climatique, biodiversité et gestion durable des océans.

Pilier 1 : sécurité et défense

Objectifs

- ▶ Assurer et défendre l'intégrité de la souveraineté de la France, la protection de ses ressortissants, de ses territoires et de sa ZEE.
- ▶ Contribuer à la sécurité des espaces régionaux par la promotion de coopérations militaires et de sécurité.
- ▶ Préserver, avec les partenaires, l'accès aux espaces communs dans un contexte de compétition stratégique et de durcissement des environnements militaires.
- ▶ Participer au maintien de la stabilité stratégique et des équilibres militaires par une action internationale fondée sur le multilatéralisme.
- ▶ Anticiper les risques sécuritaires induits par le changement climatique.

Exemples d'actions : surveillance des espaces souverains ; organisation

d'exercices multilatéraux ; participation aux opérations de secours aux populations et à la surveillance des pêches ; affirmation du respect du droit international et de la liberté de navigation ; coopération en matière de partage d'information maritime ; approfondissement de l'interopérabilité avec les partenaires ; coopérations en matière de sécurité climatique et environnementale.

Pilier 2 : économie, connectivité, recherche et innovation

Objectifs

- ▶ Assurer la diversification des approvisionnements en biens stratégiques et réduire les dépendances.
- ▶ Promouvoir et faire prévaloir les normes internationales existantes pour établir un cadre de concurrence équitable.
- ▶ Répondre aux besoins en matière de connectivité et d'infrastructures.
- ▶ Soutenir les efforts des entreprises françaises dans la zone indopacifique.
- ▶ Approfondir les partenariats en matière de recherche et d'innovation.

Exemples d'actions : partenariats avec les pays de la zone pour sécuriser des filières d'approvisionnement ; mise en œuvre des principes du G20 sur le financement des infrastructures de qualité ; effort sur les infrastructures d'énergies renouvelables ;

accompagnement des entreprises françaises et mobilisation de l'« Équipe France » ; renforcement des coopérations en matière de recherche, en particulier dans le domaine de la santé.

Pilier 3 : multilatéralisme et règle de droit

Objectifs

- ▶ Promouvoir le multilatéralisme auprès des pays de la zone indopacifique.
- ▶ Contribuer au renforcement des enceintes de coopération régionales.
- ▶ Favoriser une forte implication et une meilleure visibilité de l'Union européenne.
- ▶ Assurer la centralité de la règle de droit et la primauté du droit de la mer.

Exemples d'actions : concertation avec les pays de la zone dans les organisations internationales ; soutien à une réponse multilatérale à la pandémie Covid-19 ; valorisation du partenariat avec l'ASEAN et les organisations régionales de l'océan Indien ; actions régionales dans le Pacifique sur la réponse à la Covid-19 ; adoption d'une stratégie ambitieuse de l'UE pour l'Indopacifique ; promotion du modèle français de gouvernance des océans et de sûreté maritime.

Pilier 4 : changement climatique, biodiversité, gestion durable des océans

Objectifs

- ▶ Impliquer davantage les partenaires de la zone dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.
- ▶ Agir pour le renforcement des actions en faveur de la biodiversité.
- ▶ Développer des partenariats sur la protection des océans.
- ▶ Contribuer à une amélioration de la réponse aux catastrophes naturelles.
- ▶ Valoriser les compétences des territoires français et les coopérations régionales sur tous ces enjeux.

Exemples d'actions : mobilisation des pays de la zone sur des objectifs climatiques ambitieux ; effort particulier sur l'énergie solaire ; reconduction de l'initiative Kiwa et promotion de la Coalition pour la haute ambition pour la nature et les peuples ; mise en œuvre de partenariats avec les principaux partenaires de la zone sur l'économie bleue ; amélioration des capacités de réponse aux catastrophes naturelles ; partenariats régionaux avec les centres de recherche français implantés dans les territoires. •

Le renforcement de l'engagement de l'Union européenne dans l'Indopacifique

L'UE est déjà très présente dans la zone indopacifique, notamment comme investisseur (le premier dans la zone) ou comme partenaire commercial et de développement. Une implication renforcée de sa part est souhaitable pour contribuer à la paix et à la stabilité, et promouvoir un multilatéralisme fondé sur le droit.

L'UE développe des coopérations sectorielles concrètes avec ses partenaires. Dans le domaine de la connectivité, une stratégie spécifique « Connecter l'Europe et l'Asie » a été lancée en 2018. Dans le domaine de la sécurité, l'UE est présente dans les enceintes de sécurité régionale et développe des coopérations bilatérales significatives.

À l'initiative de la France et d'autres États membres, une stratégie européenne ambitieuse pour l'Indopacifique devrait être adoptée avant la fin 2021. Le Conseil de l'UE a identifié plusieurs priorités :

- **le renforcement des coopérations avec les partenaires de la zone**, avec une mobilisation des instruments financiers de l'UE et la promotion d'un multilatéralisme efficace ;
- **la contribution de l'UE à l'agenda politique de la communauté internationale sur les grands enjeux mondiaux** ;

- **l'agenda économique**, avec un accent mis sur la reprise post-Covid, la diversification des chaînes d'approvisionnement et le renforcement des relations commerciales ;
- **le développement des partenariats de sécurité et de défense**, notamment sur la sécurité et la sûreté maritimes, la cybercriminalité, et la lutte contre le terrorisme ;
- **la réponse aux besoins de connectivité** dans le respect des normes et standards internationaux ;
- **la promotion de collaborations dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du numérique**.

Enfin, en 2020, le partenariat entre l'UE et l'ASEAN a été élevé au niveau d'un partenariat stratégique qui se structure autour de cinq grandes priorités :

- **la coopération sanitaire** ;
- **la promotion d'un commerce fondé sur des règles** et le respect du développement durable ;
- **le soutien à une connectivité durable** et basée sur des règles ;
- **l'engagement pour un multilatéralisme effectif** et un ordre international fondé sur les règles ;
- **la sécurité**, notamment sur les enjeux non traditionnels. •

 **Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

37 quai d'Orsay
75007 Paris
diplomatie.gouv.fr